

LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR « Les Coquelicots »
863 route de la Chomotte
07100 ROIFFIEUX



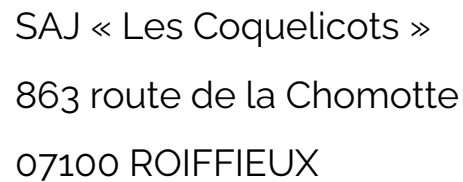
Prénom :

NOM :

Date d'admission :

SOMMAIRE

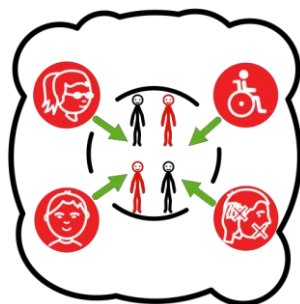
Thématique	Page
Coordonnées du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots	03 / 41
Présentation ADAPEI 07	04 / 41
Organigramme ADAPEI 07	05 / 41
Organigramme du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots / Mot de bienvenue de la Présidente	06 / 41
Les professionnels	07 / 41
Les domaines d'accompagnement	08 / 41
Configuration du Service d'Accueil de Jour	09 / 41
Composition d'un pavillon	10 / 41
Les repas	12 / 41
Les règles de la vie collective	13 / 41
Les salles d'activités	14 / 41
Les activités proposées	16 / 41
Séjours adaptés / Offres de répit sur le territoire	20 / 41
Participation à la vie de l'établissement	21 / 41
Votre avis compte (enquête de satisfaction) / Conseil de la Vie Sociale	22 / 41
La composition du Conseil de la Vie Sociale	23 / 41
Les absences / Le périmètre géographique	24 / 41
Les partenaires de proximité / Les partenaires institutionnels	25 / 41
Les documents administratifs	26 / 41
Les papiers à fournir pour votre dossier médical	27 / 41
Mes droits sur mes données à caractère personnel	28 / 41
Mes droits sur mon dossier / Mes directives anticipées / La personne de confiance	29 / 41
Mes droits sur mon image	30 / 41
Les documents que vous recevrez	31 / 41
La charte des droits et des libertés de la personne accueillie	32 / 41
Que coûte une place en Service d'Accueil de Jour ?	33 / 41
Exemples de calcul de la participation	35 / 41
Contestations / Plaintes / Réclamations / Lutte contre la maltraitance	36 / 41
Les personnes qualifiées	37 / 41
Assurances / Mutuelle complémentaire	38 / 41
Coupon réponse : utiliser mon image	40 / 41
Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2	41 / 41



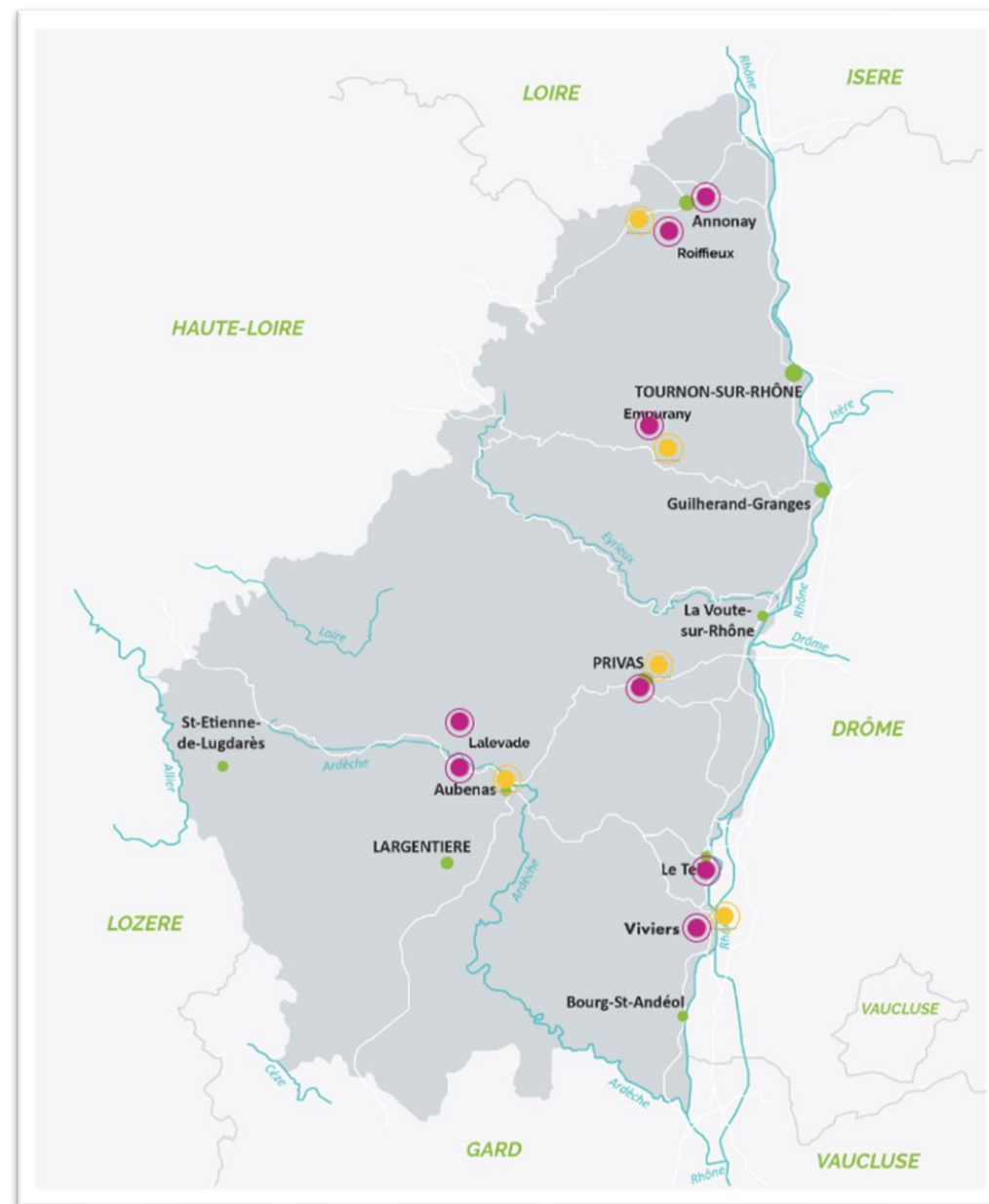
Présentation ADAPEI 07

L'ADAPEI 07 est une association de parents et d'amis des personnes handicapées.

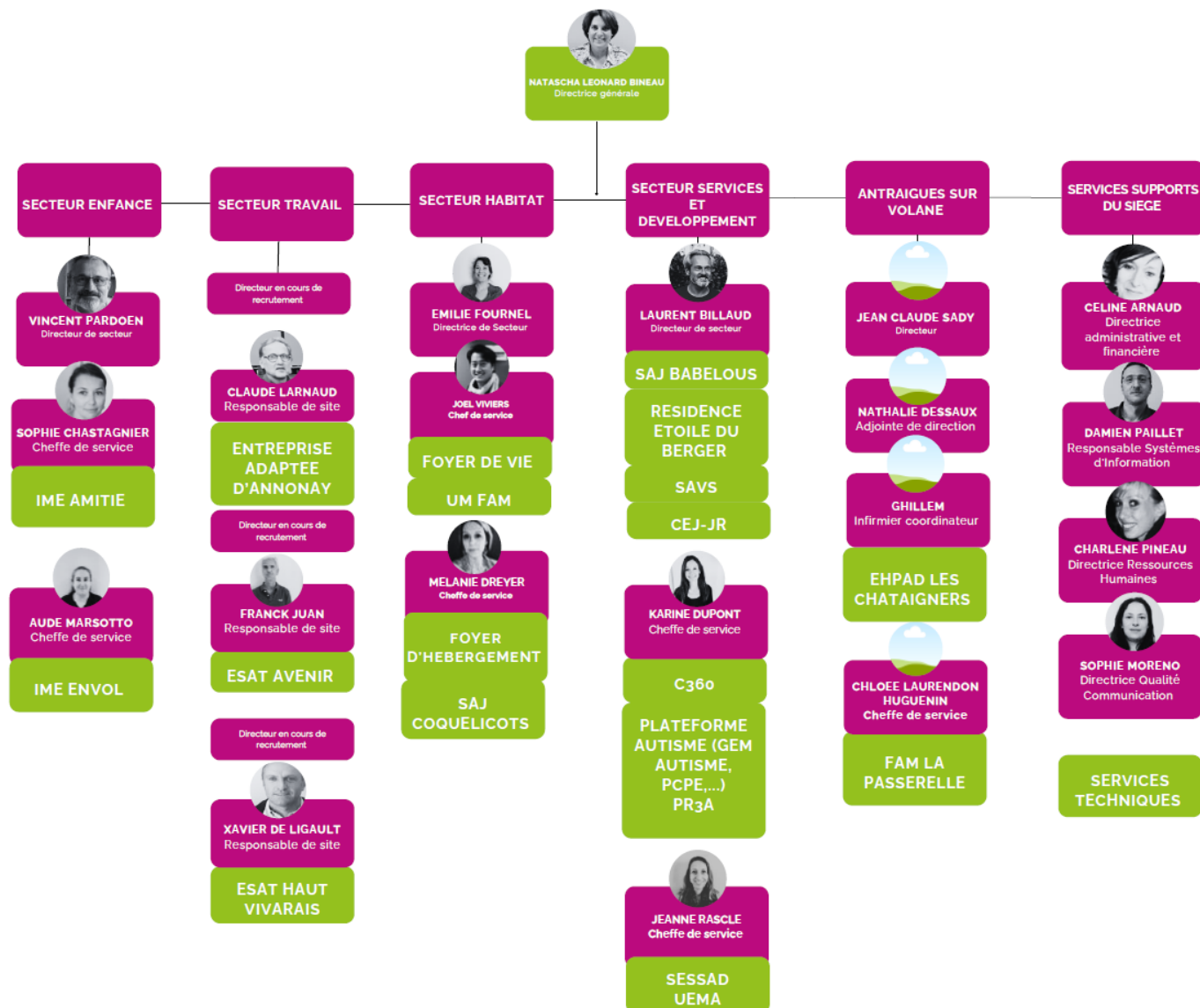
Elle agit pour que toute personne handicapée dispose d'une solution d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion.



ADAPEI 07 gère 22 établissements et services implantés sur le Département Ardèche (07).



Organigramme ADAPEI 07



Organigramme du Service d'Accueil de Jour

01/01/2024

ORGANIGRAMME SAJ LES COQUELICOTS

Agrément : 16 ETP
Usagers : 18
Taux d'occupation : 86 % (2023)

Professionnels
4,328 ETP
14 salariés

Présidence de l'Association ADAPEI 07

Direction Générale

DIRECTION (0,24 ETP)

Direction Secteur Habitat Roiffieux

Cheffe de Service Éducatif

SOCIO-ÉDUCATIF (3,73 ETP)

Éducateurs Spécialisés
Moniteurs-Éducateurs
Aides-Soignants
Accompagnants éducatifs et Sociaux

PLURIDISCIPLINAIRE (0,05 ETP)

Psychologue
Assistante Sociale

SERVICES GÉNÉRAUX (0,238 ETP)

Agents Techniques
Agents de Service Intérieur

ADMINISTRATION (0,09 ETP)

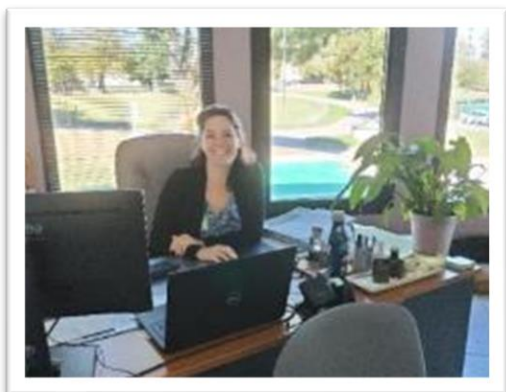
Secrétaires
Comptables



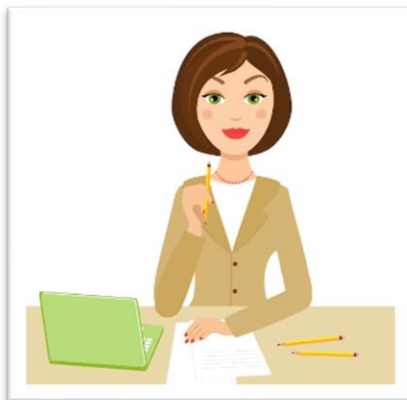
Mot de bienvenue de la Présidente – Mme Élisabeth CHAMBERT

« Je vous souhaite, au nom du Conseil d'Administration, Bienvenue à l'Adapei 07.
L'Association est aussi la vôtre ! »

Les professionnels



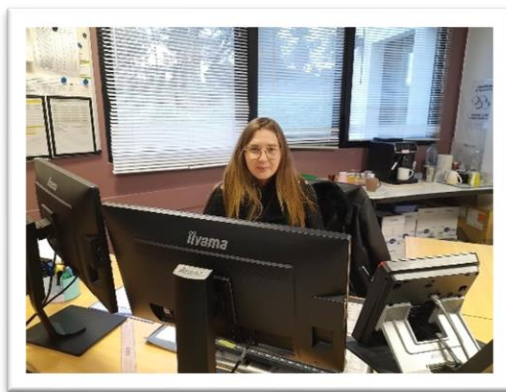
Mme Émilie FOURNEL
Directrice Secteur Habitat



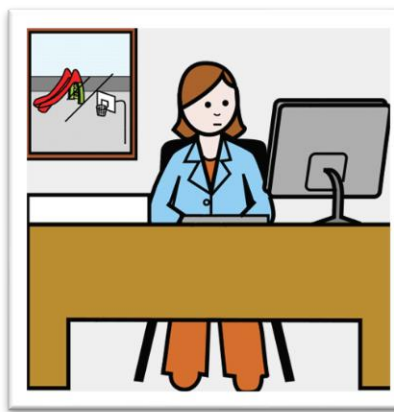
Mme Mélanie DREYER
Cheffe de Service FH/SAJ



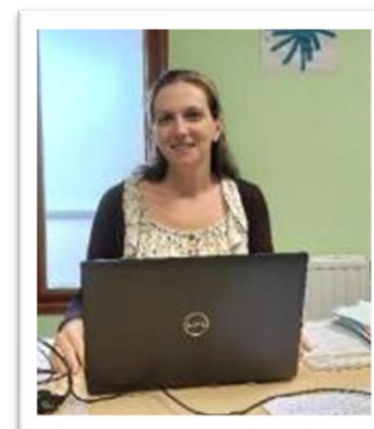
Mme Naïma BEHLOULI
Psychologue



Mme Déborah PAQUET
Technicienne Administrative



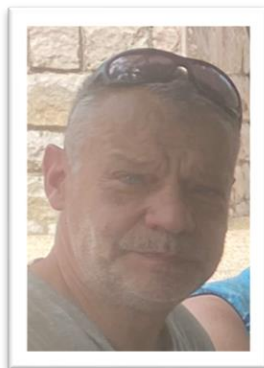
Mme Maguy VINCENT
Technicienne Comptable



Mme Anaïs VALLA
Assistante Sociale



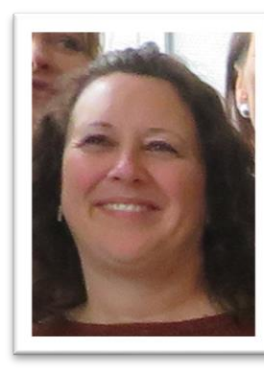
M. Samuel GIRAUD
Éducateur Spécialisé



M. Florent COSTET
Moniteur-Éducateur



Mme Mélanie VINCENT
Aide-Soignante



Mme Delphine BALANDRAU
Aide-Soignante



L'équipe éducative

Le personnel d'entretien

(Équipe technique et Agent de Service Intérieur)

L'accompagnement proposé par le Service d'Accueil de Jour concerne les domaines suivants :

- La relation avec les autres
- L'animation socio-culturelle, les activités éducatives et sportives
- La vie quotidienne (implication dans les tâches ménagères)
- La restauration
- La citoyenneté, l'inclusion dans la cité
- L'accompagnement à la réalisation de certaines démarches administratives
- La collaboration dans la cohérence du parcours institutionnel de la personne accompagnée

Le SAJ accompagne des jeunes adultes et des adultes en situation de handicap qui ont souvent eu un parcours en Institut Médico-Éducatif (IME), qui souhaitent maintenir un mode de vie en externat (avec retour au domicile chaque soir) et qui n'ont pas les potentialités pour œuvrer en ESAT.

Configuration du SAJ Les Coquelicots

Le SAJ est abrité au RDC d'un bâtiment historique, qui est également occupé par le Siège de l'ADAPEI 07, situé au 1^{er} étage. Le SAJ dispose d'un agrément permettant l'accueil de 19 jeunes (16 ETP).

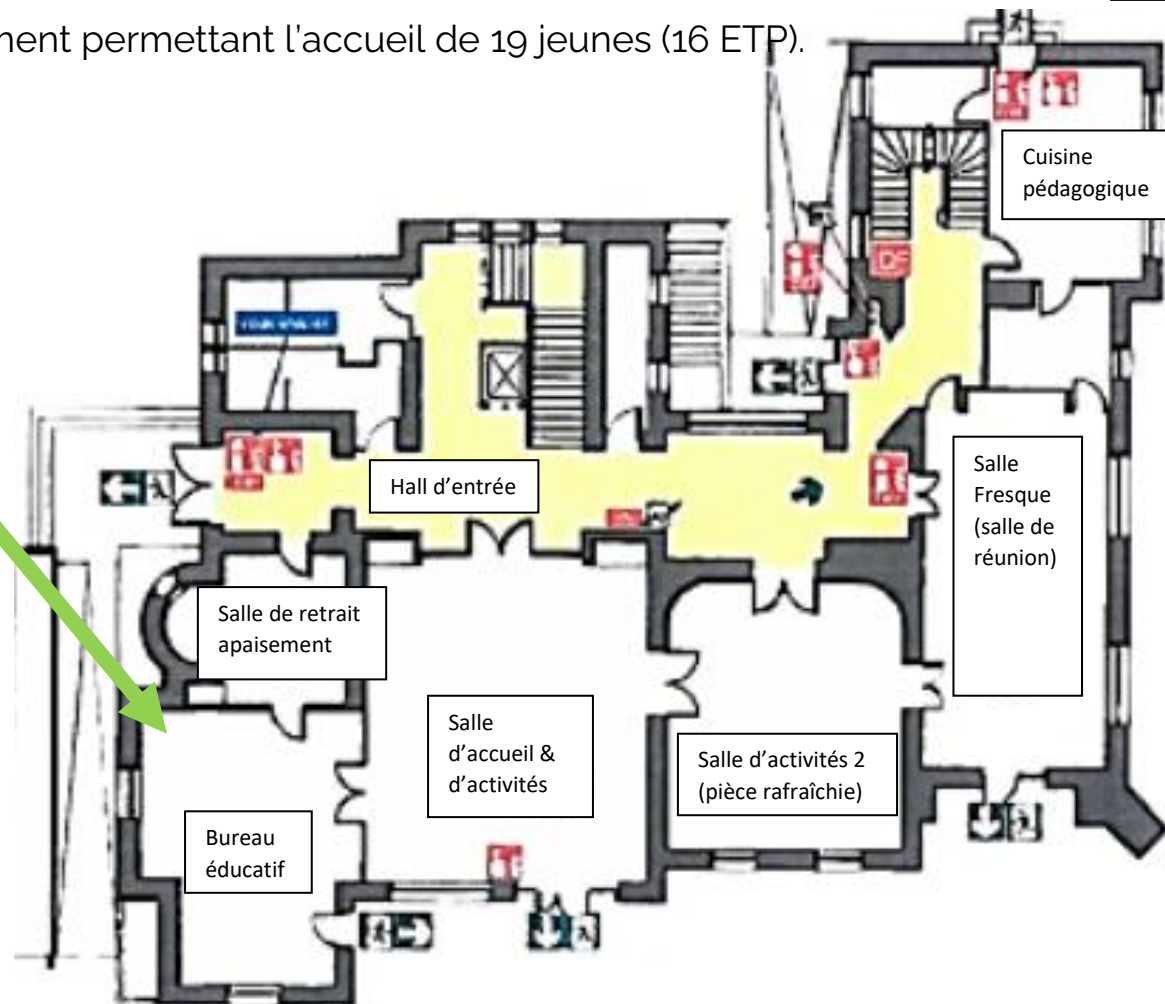
Chalet
(réserve)

Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots

Tel : 04 75 69 26 49 (ligne directe)

saj-lescoquelicots@adapei07.fr

Samuel GIRAUD (ES)



REZ-DE-CHAUSSEE

Le Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots comporte :



TÉLÉPHONES PORTABLES
INTERDITS
PENDANT LES ACTIVITÉS



Salles d'activités et de restauration

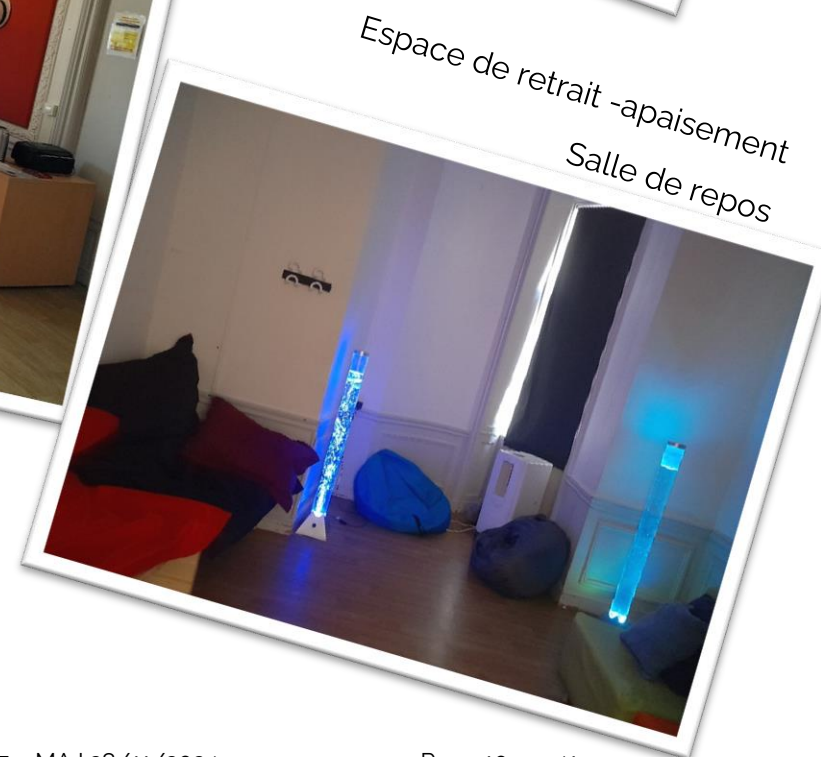
Pour le bien-être de tous,
l'ensemble du bâtiment est non-fumeur.



INTERDIT DE
FUMER ET VAPOTER



Hall d'entrée



Espace de retrait -apaisement
Salle de repos

Cuisine pédagogique



Sanitaires



Bureau de l'équipe éducative

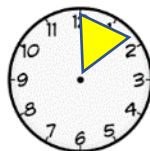


Terrasse et abords extérieurs



Les repas

Le repas de midi est pris entre 12h00 et 13h15.



En fonction de votre état de santé, des régimes alimentaires sont établis sur prescription médicale :

- Hypocalorique
- Sans acidité
- Diabétique
- Intolérance alimentaire
- Allergie
- Végétarien

Les textures peuvent également être modifiées (temporairement, le temps de soins dentaires par exemple) :

- Aliments mixés / lissés
- Eau gélifiée

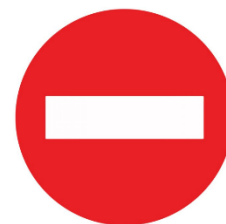
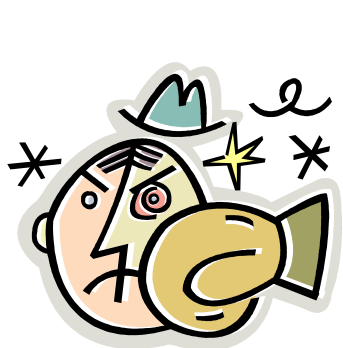
Possibilité de préférence alimentaire culturelle : sans porc (ex.).

Les repas sont préparés par l'atelier restauration de l'ESAT.

Le plan alimentaire est élaboré en collaboration avec une diététicienne.



Les règles de la vie collective



Les actes de violence
et les vols d'argent / d'objets sont interdits.
De tels agissements doivent être signalés
aux professionnels et à la direction.
Ils peuvent entraîner des sanctions
au niveau de l'établissement
et des poursuites par la gendarmerie et devant la justice.

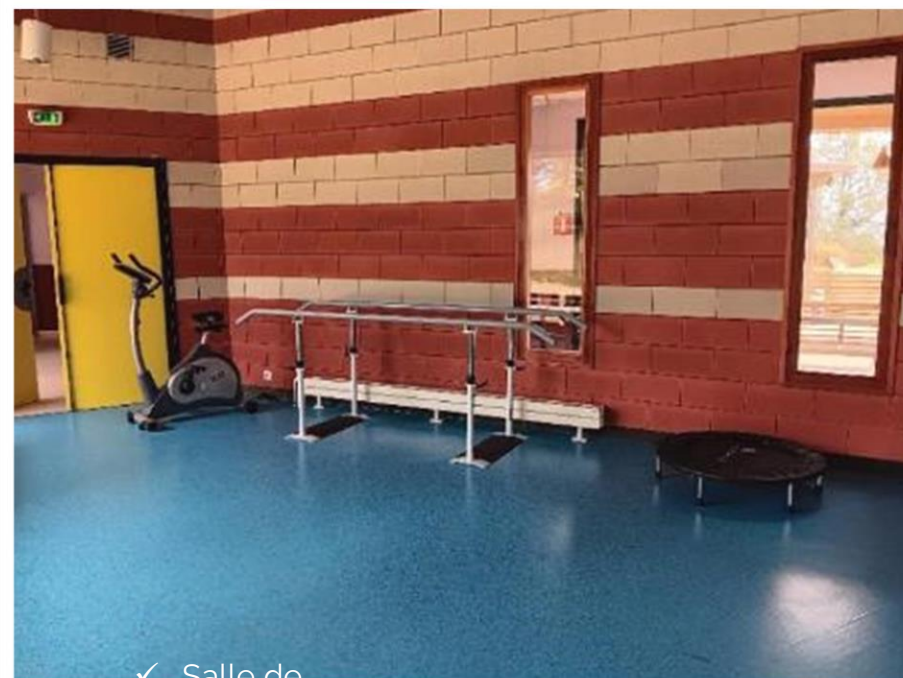


Je dois respecter les règles de la collectivité.



Plateau technique du FV :

Les salles d'activités



Espaces dédiés aux loisirs et aux temps libres



Les activités proposées

Le service organise et propose des activités appropriées.

Ces activités visent à valoriser le potentiel et à favoriser l'épanouissement de la personne.



Piscine



Projet bar autonome



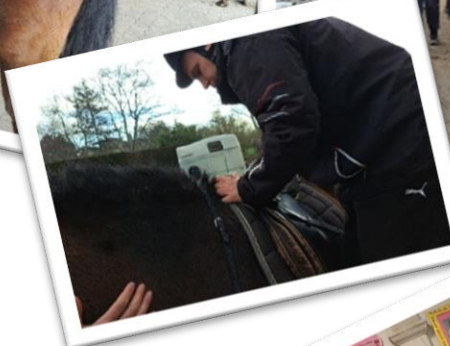
Atelier cuisine pédagogique



Moments
festifs



Équitation



Ateliers
créations
artistiques



Jeux de société



Sport



Sorties à la journée



Pique-nique



Cinéma



Bibliothèque



Marche adaptée



Restaurant



Bowling



Activités

Éveil musical



Médiation animale

Séjours adaptés & Offres de répit sur le territoire

Des vacances adaptées ou des temps de répit peuvent être organisés à votre demande.

Ces séjours sont à votre charge financière. Des aides peuvent être demandées (voir avec l'Assistante Sociale).



HALTE RÉPIT ITINÉRANTE

Nord Ardèche

Elle propose d'accueillir des personnes en situation de handicap pour permettre aux familles aidantes de souffler, de s'autoriser des temps de répit tout en poursuivant leurs missions

- Accompagner les familles aidantes par des temps de répit**
Elles accompagnent au quotidien des jeunes ou des adultes en situation de handicap mental, de polyhandicap et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme
- Un accueil et un encadrement sécurisant**
Les aidés (enfants et adultes) profiteront de diverses activités encadrées par des bénévoles, des professionnels de l'accompagnement de personnes en situation de handicap
- Actualités et informations sur nos réseaux sociaux**
Facebook.com/repitetpartage
Instagram.com/repit_et_partage/
- Les conditions de participation**
Contactez-nous

06.64.33.11.32
repit.et.partage@gmail.com

Répit et Partage
36 place de l'Eglise
07 340 Peaugres

Nous nous battons sur la route du bien-être

LES HIRONDELLES SITES DE MOURS SAINT EUSÈBE ET PÉTRINS
AÉSIO SANTÉ
SOIGNER, ACCOMPAGNER, INNOVER

LA MAISON KATIMAVIC

SECOUVREZ VOTRE ÉTABLISSEMENT

Cette unité d'accueil temporaire de 10 places est dédiée aux personnes adultes présentant tout type de handicap. Elle propose des séjours séquentiels limités à 90 jours maximum par an. Elle offre des temps de répit aux familles et aux aidants familiaux ayant en charge une personne en situation de handicap, et permet également des séjours de rupture de la personne handicapée en institution (limitation de l'âge : 20 ans et plus).

Les Hirondelles - Mours Saint Eusèbe
8 rue du Royans
26540 Mours-Saint-Eusèbe
04 75 05 64 10

LA MAISON KATIMAVIC
Unité d'accueil temporaire de 10 places

Il existe également des offres de répit, en fonction du Département de résidence (PR3A).

Participation à la vie de l'établissement

Moments festifs : ADAPEI Plage, Anniversaires, Fête d'été, Fête de Noël



Votre avis compte

✓ Une **Enquête de satisfaction** est menée régulièrement : chacun dit ce qu'il pense.

✓ Le **Conseil de la Vie Sociale**



Le CVS se réunit 3 fois par an.

Deux membres, élus pour 3 ans, représentent les familles et les représentants légaux des usagers. Ils sont les porte-voix des familles pour les questions liées à l'organisation du SAJ.

RAPPEL JURIDIQUE : Loi du 2 janvier 2002, article 10 (article L311-6 du CASF) :

« Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué un conseil de la vie sociale. »

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- ✓ L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- ✓ Les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- ✓ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✓ La nature et le prix des services rendus,
- ✓ L'affectation des locaux collectifs,
- ✓ L'entretien des locaux,
- ✓ Le relogement en cas de travaux ou de fermeture,
- ✓ Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat,
- ✓ Le règlement de fonctionnement,
- ✓ Toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

La composition du Conseil de la Vie Sociale

Collège n°1 – Représentants des Personnes Accompagnées

Mme Éva CHAMBON
Présidente



M. Jérémy BUTTARD
Suppléant



Collège n°3 – Représentant des professionnels

M. Samuel GIRAUD
Éducateur Spécialisé



Collège n°4 – Représentants de l'organisme gestionnaire

Mme Véronique AIMÉ
Délégée associative titulaire



Collège n°2 – Représentants des familles ou représentants légaux

M. Vincent RABY
Vice-Président

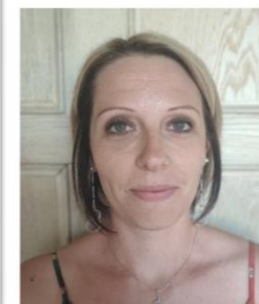


Invités

Mme Émilie FOURNEL
Directrice Secteur Habitat



Mme Mélanie DREYER
Cheffe de Service



Les absences



L'agrément délivré par le financeur, le Département Ardèche (07), prévoit que tous les usagers doivent être présents chaque jour d'ouverture du SAJ, soit 215 jours par an, selon le calendrier annuel (7 à 8 semaines de congés).

Votre famille doit respecter cette obligation qui est précisée dans le Règlement de Fonctionnement et le DIPC.

Vous pouvez vous absenter du Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots pendant les périodes d'ouverture du SAJ, dans une limite de 13 journées par an, en prévenant l'équipe éducative en amont.

Exemples de motifs d'absences pour convenance personnelle (maximum 13 jours/an) : visite à votre famille, événements familiaux (naissance, mariage, décès...), repos, sortie à la journée, vacances, séjour adapté, RDV médical ou démarche administrative.

Les absences pour raisons de santé (max 90 jours/an) sont comptabilisées à part et doivent être justifiées par la transmission d'un certificat médical ou d'un bulletin d'hospitalisation.



Le périmètre géographique

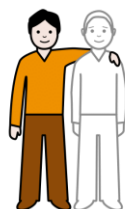


Les transports sont assurés par le SAJ qui a recours à un prestataire pour desservir des points de ramassage mutualisés. Deux navettes sont mises en place pour faciliter l'acheminement matin et soir des adultes, dans un périmètre de 15 km autour de Roiffieux.



Les partenaires de proximité

Les proches : la famille, les représentants légaux



Le Service d'Accueil de Jour travaille en réseau avec de nombreux partenaires.

Les partenaires institutionnels



Les documents administratifs que vous devez fournir

vosre notification d'orientation de la CDAPH 	vosre carte vitale et mutuelle  
vosre attestation de responsabilité civile 	vosre jugement de tutelle ou curatelle  ou habilitation familiale
vosre numéro d'allocataire CAF 	un avis d'imposition ou de non imposition 
vosre carte d'identité 	vosre carte d'invalidité  
une photo d'identité 	un relevé d'identité bancaire 

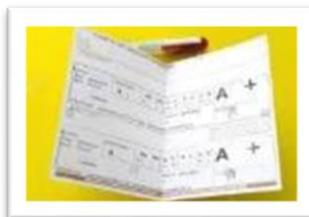
Les papiers à fournir pour votre dossier médical

Vos prescriptions médicales (ordonnances)

Vos radiographies.

Votre carte de groupe sanguin

Votre carnet de santé



Les informations concernant d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires.

Chaque année, une mise à jour des données est demandée, et lors de tout changement (nouveau traitement).

Votre dossier administratif, éducatif et médical est confidentiel (secret).

Vous pouvez demander à consulter votre dossier.



Mes droits sur mes données à caractère personnel

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) a pour vocation de mieux protéger vos données.

Nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à votre accompagnement au sein de l'Établissement.

Aucune information ne peut être communiquée à un autre établissement / service ou à un tiers sans votre accord.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit, en justifiant de votre identité, de vous adresser à la direction d'établissement (cf. procédure de consultation du dossier unique) ou en vous adressant au Délégué à la Protection des données (DPO) : dpo@adapei07.fr

L'information relative à votre accompagnement est protégée par le secret professionnel auquel sont tenus l'ensemble des personnels sociaux, éducatifs, soignants.

Mes droits sur mon dossier

Mon dossier est secret.

Le personnel respecte le secret de mes informations

J'ai le droit de voir les documents qui me concernent

- mon projet individualisé,
- mon dossier administratif,
- mon dossier médical.



Directives anticipées

J'exprime par écrit mes volontés pour ma fin de vie.

Mes directives anticipées et la personne de confiance

Un formulaire officiel sera remis à votre admission.

Vous pouvez désigner une personne de confiance.

Elle vous aidera à prendre vos décisions.



Directives anticipées

6

**Nom et coordonnées
de ma personne de confiance***

Si vous ne l'avez pas déjà fait, et si vous le souhaitez, cette fiche vous permet de désigner votre « personne de confiance ». La loi prévoit que cette personne témoignera de vos volontés et parlera en votre nom si vous ne pouvez plus vous exprimer : elle sera consultée en premier si vous n'avez pas rédigé vos directives anticipées ou si vos directives se trouvaient difficilement accessibles au moment où votre médecin aurait besoin de les consulter.

Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

désigne la personne de confiance suivante :

Nom et prénoms :

Domicilié(e) à :

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Téléphone privé : Email :

► Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer :
☐ Oui ☐ Non

► Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :
☐ Oui ☐ Non

Fait le à

Votre signature Signature de la personne de confiance

* Au sens de l'article L.1111-6 du code de la santé publique

10

Mes droits sur mon image

Mon image est :

- ✓ une photo de moi
- ✓ une vidéo de moi



Mon image peut être utilisée par l'Établissement ou l'ADAPEI 07

Par exemple pour :

- le journal de l'ADAPEI 07
- une affiche pour l'Établissement
- ma carte de bus, de train, ma carte vitale...

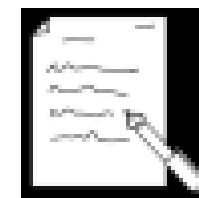
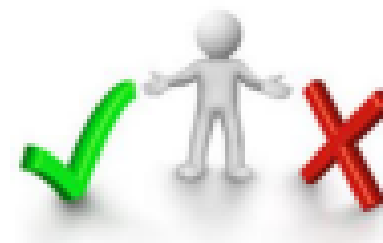
Mon image est à moi. Il est interdit d'utiliser mon image si je dis non.

Mon image peut être utilisée si je dis oui.

Je peux changer d'avis.

Je dis oui ou non sur un papier. Je signe.

Mes représentants légaux signent.

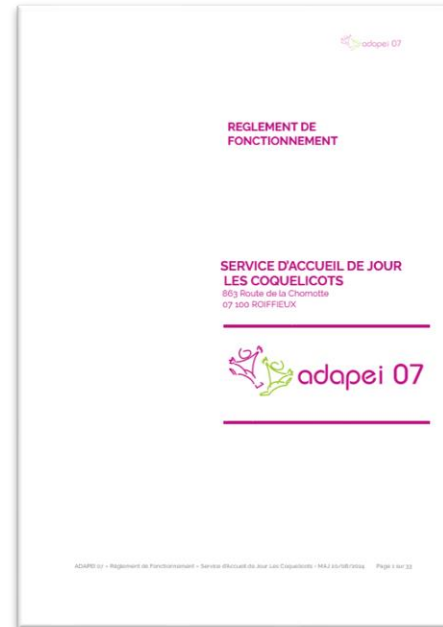


Les documents que vous recevrez

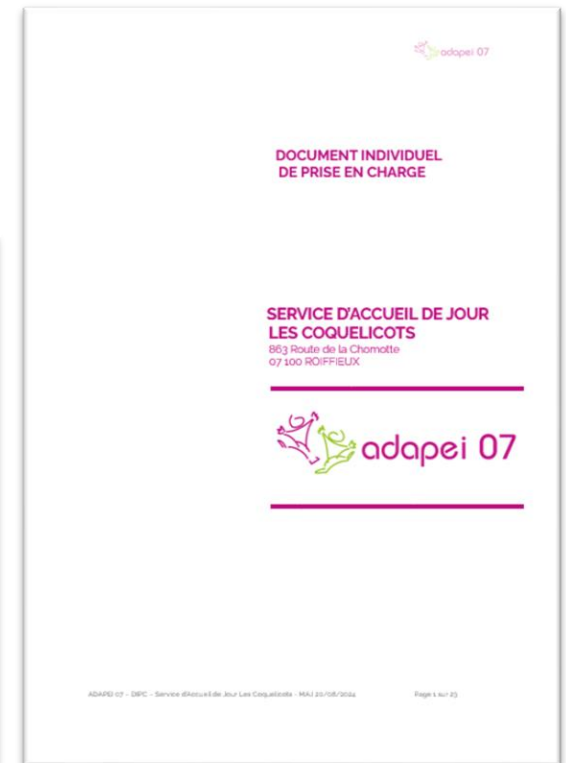
- Le Livret d'Accueil



- Le Règlement de Fonctionnement

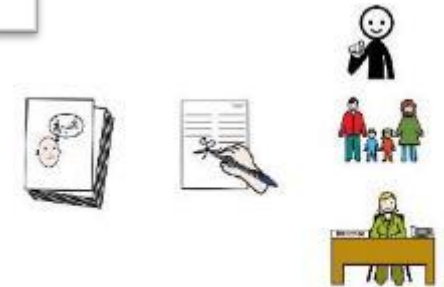


- Le Document Individuel de Prise en Charge

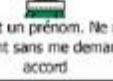
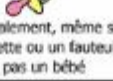
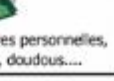


- Votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Un bilan d'observation a lieu 6 mois après votre admission. Puis le PAP est élaboré en réunion de synthèse une fois par an. Il s'appuie sur l'évaluation de l'équipe, sur le recueil de vos attentes et besoins, et ceux de votre entourage. Chaque modification fait l'objet d'un avenant

- Le Projet de Service est mis à votre disposition



- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie

 Principe de non discrimination	 Droit d'être respecté	 Quelles que soient mes croyances religieuses	 Quelle que soit la couleur de ma peau	 Quel que soit mon handicap	 Quel que soit mon âge
 Droit à l'information	 Parlez-moi de mes droits	 Droit d'être présent aux réunions, quand vous parlez de moi	 Pensez à me dire ce qui se passe	 Dites-moi pourquoi ces soins et examens médicaux?	 Droit d'apprendre
 Droit à la protection	 Droit à la confidentialité : ce qui me concerne, ça ne regarde pas tout le monde	 Droit à la non violence	 Droit d'être soigné	 Droit de manger et boire en sécurité	 Droit aux soins adaptés
 Droit de communiquer	 Avec ma voix ou mon dispositif de communication	 Avec une commande oculaire	 Avec un classeur	 Avec un contacteur	 Communication assistée si besoin
 Droit à l'autodétermination	 Demandez-moi mon avis	 Droit de dire "je veux"	 Droit de dire "je ne veux pas"	 Laissez-moi choisir	 Mon dispositif de communication m'accompagne partout et tout le temps
 Droit à la dignité et à l'intimité	 Ne pensez pas que je ne comprends rien, parce que je ne peux pas parler avec ma voix	 Ne vous moquez pas de moi et de mon handicap	 Ne racontez pas des choses sur moi ou sur ma famille devant tout le monde	 Les informations dans mon dossier ne regardent pas tout le monde	 Tirez les rideaux pour respecter mon intimité
 Droit à la dignité et à l'intimité	 J'ai un nom et un prénom. Ne m'appellez pas autrement sans me demander mon accord	 Parlez-moi normalement, même si je suis dans une poussette ou un fauteuil, je ne suis pas un bébé	 Demandez-moi s'il faut vous adresser à moi avec "tu" ou "vous"	 Adressez-vous directement à moi et pas à mon accompagnateur	 Frappez à la porte
 Droit d'aimer	 Droit de garder des liens avec ma famille	 Droit de parler avec ma famille	 Droit d'avoir des amis	 Droit à une vie affective et sexuelle	 Droit d'aller sur internet
 Droits civiques	 Droit de me présenter au CVS	 Droit de voter à 18 ans	 Droit de pratiquer ma religion	 Droit d'aller où je veux	 Droit d'avoir mes affaires personnelles, téléphone, argent, doudous....

Que coûte une place en Service d'Accueil de Jour ?

Pour m'accompagner, le SAJ doit assumer plusieurs types de dépenses :



Les frais de personnel : le service doit payer les professionnels qui m'accompagnent en journée.
Les salaires représentent plus de la moitié du budget du SAJ.
Les honoraires des prestataires spécialisés pour les sorties, les loisirs éducatifs et pédagogiques.



Les locaux : l'achat ou la location des bâtiments coûte cher, ainsi que leur entretien.
Il faut y ajouter, l'eau, l'électricité, le chauffage et les systèmes de sécurité.



L'alimentation : les repas sont fabriqués par l'ESAT du Haut-Vivaraïs de Roiffieux.



Les transports : l'acheminement matin et soir depuis des points de ramassage collectif.

Le matériel : équipements et fournitures nécessaires pour les activités, les sorties (véhicule, informatique...) et pour le fonctionnement du service (mobilier ergonomique...).



Les autres frais : téléphone, courrier, entretien, assurances, impôts...

Les produits d'hygiène et de parapharmacie, les produits d'entretien des locaux...



Prix de journée indicatif SAJ 2024 : 99,75 €.

Le coût d'une place au SAJ « Les Coquelicots » est de 99,75 € par jour, soit 1 995 € par mois.

Quelle aide financière m'est apportée par le Département ?

Si je ne peux pas payer la totalité du coût de ma place,
je demande à bénéficier de l'Aide Sociale du Département.

Pour cela, j'envoie un dossier en déclarant l'ensemble de mes ressources.

Mes ressources c'est l'argent que je touche chaque mois.

L'accord de l'aide sociale m'est envoyé à moi (ou à mon représentant légal)
et au service qui m'accueille.

Le service pourra recevoir un paiement du Département pour compléter ma contribution.

Ma contribution c'est la part financière que je dois payer.

Le paiement est calculé à partir d'un tarif journalier versé par le Département pour chaque repas principal pris
au SAJ (journée de présence).

Ce financement provient de l'argent public de la collectivité.

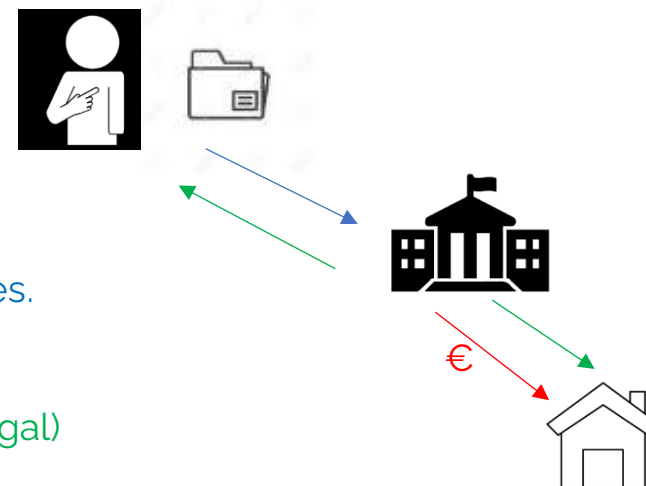
Le Département qui avance cet argent, pourra, dans certaines situations, le récupérer sur ma succession.

Que me reste-t-il à payer ?

Le Département paye environ 80% du coût de ma place.

Mais je dois aussi participer à la hauteur de mes moyens.

Ce qu'on me demande de payer (ma contribution) ne représente qu'une petite partie du total.



Exemples de calcul de la participation

Le service me donne une facture à payer, ou l'envoie à mon tuteur/curateur.

Son montant peut être différent chaque mois. Voici comment il est calculé :

Ma participation à verser au service si je suis présent chaque jour d'ouverture (mois complet)

Nombre de jours de présence dans le mois	23
X 3 MIG (Minimum Garanti) (12,45€ en 2024)	X 12,45 €
Total	286,35 €



Ma participation à verser au service si j'ai été absent 3 jours pour séjour en famille (absence pour convenance personnelle)

Nombre de jours de présence dans le mois (23 – 3 jours d'absence pour convenance personnelle)	20
X 3 MIG (Minimum Garanti) (12,45€ en 2024)	X 12,45 €
Total	249,00 €



Ma participation à verser au service si j'ai été absent 5 jours pour raisons de santé (bulletin d'hospitalisation)

Nombre de jours de présence dans le mois (23 – 5 jours d'absence pour raisons de santé)	18
X 3 MIG (Minimum Garanti) (12,45€ en 2024)	X 12,45 €
Total	224,10 €



NB : Montant 2024 Allocation Adulte Handicapé (AAH) : 1 016,05 € par mois.

Contestations / Plaintes / Réclamations

Si vous n'êtes pas d'accord, vous avez la possibilité de contacter :



- Votre référent éducatif
- Le coordinateur
- La psychologue
- L'assistante sociale
- La cheffe de service éducatif
- La directrice



- ✓ Informer votre mandataire judiciaire (tuteur ou curateur).
- ✓ Exprimer votre proposition auprès des membres du CVS représentant les usagers du SAJ
- ✓ Au sein d'ADAPEI 07, il est possible de saisir la Commission Bientraitance.

En cas de désaccord entre l'établissement et vous-même, vous pouvez :

- Renseigner le registre des plaintes et réclamations : AGEVAL
- Contacter une personne qualifiée : le médiateur.

Lutte contre la maltraitance

Si je suis victime de maltraitance, je peux appeler le 3977. Toute personne a le droit de se faire accompagner de la personne de son choix lors de ces démarches.



Les personnes qualifiées

Liste des personnes qualifiées de l'Ardèche

Désignées par :

- Le Préfet de l'Ardèche
- Le Directeur Général ARS AURA
- Le Président du Département Ardèche

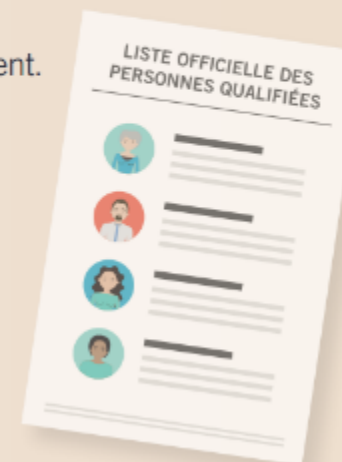
ARS-ARA-DA-PERS-QUALIF-MS@ars.sante.fr

04 26 20 92 82

Comment faire appel à une personne qualifiée ?

Une liste départementale des personnes qualifiées est affichée dans votre établissement. Consultez cette liste, choisissez librement l'une d'entre elles et adressez une demande de recours par courrier postal à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Dispositif Personne Qualifiée
241 rue Garibaldi — CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées
(postales et téléphoniques) afin qu'une
réponse vous soit transmise.



Madame Dominique BENEULT	Ancienne directrice IME, UEMA, SESSAD
Madame Lucie BENOIT	Chargée de mission dans la gestion de la sensibilisation au handicap auprès de collégiens
Madame Françoise CHOLVY	Ancienne inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche
Monsieur Marcel HUDELOT	Ancien attaché territorial au Conseil Départemental de l'Ardèche
Docteur François-Xavier KRAFT	Ancien chirurgien Hôpital Annonay
Monsieur Jean-Michel PAULIN	Ancien Conseiller technique CAF
Madame Jacqueline SARTRE	Ancienne responsable de la politique en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées à l'ARS délégation Ardèche

Assurances / Mutuelle complémentaire

ADAPEI 07 a souscrit, pour l'ensemble des personnes accueillies sous sa responsabilité, une assurance sur les accidents corporels comprenant l'assistance aux personnes assurées.

Ses garanties s'appliquent :

- lors de leur présence dans les locaux,
- à l'extérieur des locaux,
- au cours des activités.
- aux trajets domicile – établissement.



Dans le cadre de votre admission, il vous est demandé de contracter, de même, une assurance « Responsabilité Civile » et d'en fournir une attestation au secrétariat de l'établissement, chaque début d'année.

Une mutuelle complémentaire doit également être souscrite.

Une copie de la carte mutuelle est à transmettre chaque année à l'établissement.

L'Association ADAPEI 07 offre la possibilité de souscrire la mutuelle Baloo : se renseigner auprès de la section.

MERCI



Révision du Livret d'Accueil	3 ^{ème} trimestre 2024
Consultation avis CVS	27/09/2024
Validation CA	28/11/2024

Coupon réponse : Utiliser mon image

Mon nom :

Mon prénom :

Mon représentant légal ou mon parent est :

Son nom :

Son prénom :

Qualité : mon père ☐ ma mère ☐ ni l'un, ni l'autre ☐ c'est _____

Pour l'année :

Le Service d'Accueil de Jour Les Coquelicots peut me prendre en photo ou me filmer : Oui ☐ Non ☐

L'établissement/service peut utiliser mon image : Oui ☐ Non ☐

NB : Je peux retirer mon consentement à tout moment (droit à la rétractation).

Date :

Je signe :

Mes parents ou mes représentants légaux signent :

Récépissé : Attestation réception outils loi 2002-2

Je soussigné.....

Déclare avoir reçu et pris connaissance :

- ☐ Du Livret d'Accueil
- ☐ Du Règlement de Fonctionnement
- ☐ De la Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ☐ De l'information sur la personne de confiance et sur les directives anticipées
- ☐ De l'information sur mes droits sur les données à caractère personnel et sur mon droit à l'image
- ☐ Du Document Individuel de Prise en Charge

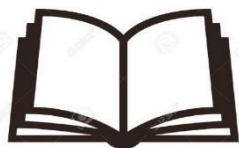
Adresse.....

Mail :

N° de téléphone portable.....

Ce livret d'accueil m'a été remis le .. / .. / ... à Roiffieux

Signature du coordinateur



Signature de la personne accompagnée
ou de son représentant légal

